

Objet : RS - Contrat de reprise de la matière issue des collectes sélectives des emballages ménagers et papiers (aluminium souple)

- date de convocation le 07 février 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

- étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguet
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoit Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Laysse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

- conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

- conseillers excusés ayant donné pouvoir : 17

de Jimmy Bâabâa à Gaëtan Pauchet - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Alain Caraco à Marie Bénévise - de Pierre Duperier à Cécile Trahand - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Alain Gaget à Luc Berthoud - de Philippe Gamen à Benoit Perrotton - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Walter Sartori à Aloïs Chassot - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre - de Philippe Vuillermet à Pierre Brun

- conseillers excusés : 12

Stéphane Bochet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincq - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Micheline Myard-Dalmais - Alain Saurel - Céline Vernaz

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 13 février 2025

délibération n° 005-25 C

objet **RS - Contrat de reprise de la matière issue des collectes sélectives des emballages ménagers et papiers (aluminium souple)**

Marie Bénévise, vice-présidente chargée des déchets et de l'économie circulaire, rappelle que l'avenant 2024 au contrat pour l'action et la performance pour les emballages ménagers et papiers avec la société Citéo a garanti la continuité des soutiens de la filière jusqu'au 31 décembre 2024, dans l'attente du nouvel agrément d'un éco-organisme pour la période 2024/2029.

Dans le cadre du contrat à la performance pour le recyclage des emballages ménagers et papiers avec la société Citéo, il est nécessaire de garantir les solutions de reprise des matériaux recyclés en contractualisant avec les repreneurs/recycleurs.

Grand Chambéry dispose d'un partenaire pour chaque catégorie de matière recyclée sortant du centre de tri : papier, carton, plastique, verre, acier et aluminium. Concernant l'aluminium, il existe un flux défini comme « petit aluminium souple » que la filière actuelle ne prend pas en charge.

Collectivement et par le Syndicat de traitement Savoie Déchets, dans le cadre de l'organisation de la « reprise filière », un repreneur est désormais identifié. Il s'agit de l'entreprise PreZero Pyral GmbH située en Allemagne. Même si les quantités annuelles de cette catégorie d'aluminium représente un faible tonnage, cette nouvelle filière permettra de compléter le dispositif de recyclage de la matière.

La durée du contrat est calée sur les contrats en cours et le prochain agrément de Citéo 2025/2029.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de déchets ménagers et assimilés,

Vu le code de l'environnement, notamment les articles L. 541-10-1 et suivants,

Vu la loi n° 2009-967 du 3 août 2009 de programmation relative à la mise en œuvre du Grenelle de l'environnement et notamment son article 46,

Vu l'arrêté du ministre de la transition écologique et de la cohésion des territoires du 7 décembre 2023 portant cahier des charges des éco-organismes et des systèmes individuels de la filière à responsabilité élargie des producteurs des emballages ménagers, des imprimés papiers et des papiers à usage graphique,

Vu l'arrêté interministériel du 27 décembre 2023 délivrant agrément à l'éco-organisme Citéo de la filière à responsabilité élargie du producteur d'emballages, d'imprimés papiers et de papiers à usage graphique jusqu'au 31 décembre 2024,

Vu la délibération n° 062-24 C du Conseil communautaire du 28 mars 2024,

Vu l'avis de la commission des déchets du 22 janvier 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver le contrat avec l'entreprise PreZero Pyral GmbH pour le flux « petit aluminium souple » pour la période 2025/2029,

Article 2 : d'autoriser le président ou son représentant à signer le contrat.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte : **Délibération I-Parapheur**

Numéro attribué à l'acte : **005-25 C**

Objet de l'acte :	RS - Contrat de reprise de la matière issue des collectes sélectives des emballages ménagers et papiers (aluminium souple)
Classification Préfecture :	1 - Commande Publique 4 - Autres types de contrats 1 - Délibérations 1 - Contrats de partenariat
Date de l'acte :	13 février 2025
Annexe(s) :	contrat aluminium souple

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250213-lmc1H32995H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H32995H1

Date de transmission en Préfecture :	14 février 2025
Date de réception en Préfecture :	14 février 2025
Date de publication sur le site internet:	vendredi 14 février 2025